

# MESSAGES

N° 40

novembre-décembre 2005

Directeur de la publication : Denis Roynard  
Responsable de la publication : Virginie Hermant  
N° D'ISSN : 1631-5103

Prix du numéro : 3 euros



## Au sommaire de ce numéro

p. 1	Le mot du Président
p. 4	Résultats des élections CAPN
p. 4	Un syndicat de professeurs agrégés : utilité ou utopie ?
p. 10	Compte-rendu de l'assemblée générale 2005
p. 21	Accès au grade de professeur agrégé hors classe 2006
p. 24	Nombre de postes offerts aux concours d'agrégation 2006

Ces facteurs sont les suivants :

1) Une forte augmentation de l'abstention dans le collège des personnels détachés, celui qui depuis 1996 – et encore en 2005 – vote le plus pour le SAGES.

2) Une augmentation des négligences et des irrégularités imputables à l'administration :

- absence de bulletins de vote SAGES dans le matériel de vote par correspondance. Pour rappel, les PRAG, comme les personnels détachés, votent par correspondance, à la différence des professeurs en poste dans le second degré ; or, nombre de PRAG, non forcément membres de notre syndicat, nous ont écrit courant novembre pour nous signaler que le bulletin de vote SAGES manquait dans leur matériel de vote (de cet état de fait en revanche, aucun personnel détaché ne s'est plaint auprès de nous – voir ensuite) ;

- surveillance non contradictoire de certaines urnes entre l'établissement concerné et le rectorat, fait signalé par le syndicat FO et non contesté par le ministre ;

- panneaux d'affichage, dans bien des lycées et collèges, difficilement accessibles à la vue, voire remisés en des locaux non fréquentés, de sorte qu'il était quasiment impossible pour les votants de prendre réellement connaissance des diverses professions de foi syndicales.

On trouve d'ailleurs des dysfonctionnements jusque dans les écrits de l'administration, puisque le communiqué officiel du ministère publié sur son site Internet le 12 décembre 2005 nous créditaient de 1449 voix, soit 4,45 %, alors que les résultats officiels qui nous ont finalement été communiqués le vendredi 6 janvier, au cours d'un déplacement effectué spécialement au ministère, ne nous créditent que de 1193 voix, soit 3,66 %.

Chacun comprendra ici pourquoi le Bureau du SAGES n'ait pas fait preuve de précipitation, ni pour commenter les projections du SNES, ni pour annoncer les premières estimations de la rue de Grenelle. Le jour de ma visite du 6 janvier au

**LE SAGES VOUS PRESENTE  
SES MEILLEURS VŒUX  
POUR L'ANNEE 2006**

## Le mot du Président

### *Les élections à la CAPN*

Pour la première fois depuis sa création, en 1996, le SAGES n'a pas amélioré son score en décembre 2005. Nous avons même perdu en voix et en pourcentage de suffrages exprimés, et nous retrouvons un score intermédiaire entre celui de 1999 et celui de 2002.

Nous disposons des résultats officiels, à l'unité près, par académie (voir tableau ci-dessous, p. 4), mais nous ne nous illusionnons pas sur cette précision. Une analyse précise et fiable est délicate, voire impossible, les facteurs entrant en jeu, énoncés ci-après, ne pouvant être pondérés de façon objective, excepté le premier.





les maîtres de conférences, les chargés de recherche, et différentes autres catégories de personnels). En 2002, le SAGES avait manqué de peu un élu CNESER (à une cinquantaine de voix près), l'élection ayant pourtant été infectée de graves irrégularités entachant la sincérité du scrutin<sup>3</sup>. Un siège au CNESER est donc cette année à notre portée, et il faut l'obtenir : siéger au CNESER serait le tremplin idéal pour les prochaines élections aux commissions administratives paritaires. Notre intention est de créer une association ouverte aux chercheurs et maîtres de conférences, de sorte de conduire une liste de candidats présentée au nom du SAGES et de cette association, ce qui pourrait nous permettre de gagner plusieurs dizaines de voix. Un membre du SAGES conduira la liste et siègera le cas échéant.

### 3) Troisième priorité : une fédération enseignante à l'échelon national

La possibilité de regrouper le SAGES et d'autres organisations professionnelles au sein d'une confédération a déjà été évoquée lors de l'assemblée générale extraordinaire des 18 et 19 juin 2004, et elle se pose à nouveau, mais sous un autre angle.

L'EPI (Européenne des Professeurs Indépendants) sur le principe de laquelle le SAGES, le SIAES et l'ANCABA (organisation représentative des *catedráticos*, homologues espagnols de ceux de nos professeurs agrégés qui sont affectés dans le second degré) se sont mis d'accord, est, comme son nom l'indique, une confédération *européenne*.

Nous pensons également à une fédération enseignante à l'échelon *national*, structure qui regrouperait plusieurs catégories de professeurs. Il s'agit de bénéficier d'un effet de masse sans sacrifier les droits et intérêts des professeurs agrégés à ceux des catégories plus nombreuses, d'où la nécessité de créer nous-même ladite fédération, et d'en encadrer le fonctionnement pour que son développement ne la conduise pas à passer sous silence les questions spécifiques touchant à l'agrégation et aux professeurs agrégés comme cela est le cas au sein des fédérations enseignantes déjà constituées. L'entreprise semble *a priori* délicate, du fait qu'il existe déjà bon nombre de fédérations enseignantes : mais ce qui nous permet d'espérer est, d'une part, le fait que nous soyons régulièrement sollicités, pour de l'aide ou du conseil, par des professeurs certifiés ou par des maîtres de conférence, et que, d'autre part, ainsi que cela est

apparu on ne peut plus clairement au cours de ces derniers mois, diverses personnes intervenant à différents stades de la formation ont des conceptions de l'enseignement proches des nôtres, et n'hésitent plus à requérir notre appui ou notre signature (soutien au professeur Lafforgue, voir ci-dessous) et au GRIP. Le SAGES peut et doit désormais apparaître comme n'étant pas l'ennemi des autres catégories de professeurs, sous prétexte qu'il est un syndicat catégoriel, tout en continuant à œuvrer pour la défense des agrégés et de l'agrégation. Comment y parvenir sinon en travaillant avec d'autres et en défendant également leur intérêts ?

La difficulté principale sera sans aucun doute de fédérer, au sein d'une confédération syndicale, les préoccupations, revendications, analyses, propositions et actions qui sont les nôtres ou qui s'en approchent, et qui, jusqu'ici, ne se fédèrent qu'au sein d'associations déclarées, ou par le biais d'alliances ponctuelles. Les syndicats ont en effet mauvaise presse aux yeux des personnes compétentes et indépendantes. Pour parvenir à résoudre cette difficulté, un moyen nous semble approprié, qui serait l'accès aux *media* par le biais de l'écriture de différents ouvrages suffisamment « *grand public* ». Des thèmes d'ouvrages sont déjà à l'étude (voir ensuite).

Et l'action juridique ? Elle n'est pas, bien entendu, abandonnée dans son principe, mais nous sommes aujourd'hui dans l'attente de décisions devant émaner des juridictions européennes et internationales saisies par le SAGES, au nom de tel ou tel professeur, et il nous semble opportun de privilégier actuellement les actions de défense individuelles plutôt que les actions de défense des intérêts collectifs. Force nous est en effet de constater que, d'une part, le Conseil d'Etat rechigne à faire une application proprement juridique des textes quand elle remet en cause ou bien des situations acquises, ou bien l'autorité de l'administration, et d'autre part qu'un nombre croissant de collègues sont harcelés, ou attaqués, et qu'il faut les défendre au plus près du terrain. Cette évolution est la conséquence de la multitude de petits pouvoirs accordés à différents échelons locaux et du mauvais usage qui en est fait, la situation se dégradant de jour en jour, l'administration étant de plus en plus invasive et tracassière, et de moins en moins protectrice.

Demain, peut-être, il ne s'agira plus tant de conquérir, mais de résister ; le SAGES est capable de s'adapter.

**Denis ROYNARD, Président du SAGES.**

<sup>3</sup> Sur action du SAGES, nos gouvernants ont échappé de très peu (8 voix contre 6), à une condamnation par le Comité Européen des Droits Sociaux. L'affaire est actuellement pendante devant la Cour européenne des droits de l'homme.

# Résultats des élections CAPN du 6 décembre 2005

## Un syndicat de professeurs agrégés : utilité ou utopie ?

ACADEMIE	NOMBRE DE VOIX SAGES	TOTAL DE VOIX EXPRIMEES	% SAGES
Aix-Marseille	111	1566	<b>7,09</b>
Amiens	22	806	2,73
Besançon	22	609	3,61
Bordeaux	31	1401	2,21
Caen	17	528	3,22
Clermont-Ferrand	15	604	2,48
Corse	1	120	0,83
Créteil	81	2398	3,38
Dijon	47	802	<b>5,86</b>
Grenoble	53	1629	3,25
Guadeloupe	5	179	2,79
Guyane	2	38	<b>5,26</b>
Lille	59	1635	3,61
Limoges	6	393	1,53
Lyon	63	1797	3,51
Martinique	1	115	0,87
Mayotte	0	62	0,00
Montpellier	20	1119	1,79
Nancy-Metz	82	1189	<b>6,90</b>
Nantes	38	1160	3,28
Nice	32	1055	3,03
Nouvelle Calédonie	3	56	<b>5,36</b>
Orléans-Tours	33	1042	3,17
Paris	75	1693	<b>4,43</b>
Poitiers	18	875	2,06
Polynésie	2	72	2,78
Reims	23	638	3,61
Rennes	32	1141	2,80
Réunion	9	510	1,76
Rouen	30	847	3,54
Strasbourg	40	972	<b>4,12</b>
Toulouse	30	1322	2,27
Versailles	94	3299	2,85
DPE C6 (personnels détachés)	96	921	<b>10,42</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1193</b>	<b>32593</b>	<b>3,66</b>

Durant les semaines qui ont précédé les élections professionnelles, le SAGES a connu, comme il était d'ailleurs prévisible, des attaques de la part de sa concurrence (SNES, SNALC) mais aussi de la part d'associations (dont la SDA), organismes qui affichaient jusqu'alors une certaine neutralité vis-à-vis des élections professionnelles.

Dans le même temps, grâce à l'action soutenue de communication entreprise par le Bureau et relayée par de fidèles adhérents, le SAGES connaissait une augmentation sensible de ses messages de soutien, et enregistrait un volume d'adhésions significatif sur le dernier trimestre 2005.

Au terme de cette période, les résultats des élections professionnelles, font apparaître, pour la première fois depuis la création du SAGES, une baisse de son score à la CAPN des agrégés.

Il nous a donc paru important, à la fois pour répondre aux critiques de ceux qui ne souhaitent pas (pour des raisons de clientélisme évident) que le SAGES se développe, et pour mettre clairement les choses au point vis-à-vis des collègues professeurs agrégés venant de rejoindre notre syndicat, de réfléchir aux deux questions suivantes :

**1-** Dans quelle mesure un syndicat de professeurs agrégés est-il nécessaire dans le paysage syndical enseignant français ? Les revendications des professeurs doivent-elles être d'ordre catégoriel ou non ? Un tel syndicat doit-il jouer un rôle spécifique ? Sa présence ne fait-elle pas obstacle (comme d'aucuns le prétendent) à l'amélioration de la condition globale du professeur agrégé ?

**2-** Quels enseignements, pour l'avenir, pouvons-nous tirer des résultats des élections professionnelles de 2005, en particulier et dans un premier temps en vue des élections au CNESER de 2006 ?

### I-Le SAGES, syndicat catégoriel : une exception ?

La première critique qui est adressée au SAGES est qu'il ne représente que les professeurs agrégés. Certains avancent que pour obtenir des résultats, il faut au contraire se regrouper, se fondre dans une masse commune et obtenir des résultats « *comme les autres et avec les autres* ». Il nous arrive même de recevoir des messages qui tentent de

nous convaincre que la seule existence du SAGES est un obstacle à l'amélioration du sort de notre catégorie professionnelle.

Le propos est grave ! Mais il reflète le discours de ceux qui pensent que, pour obtenir des résultats, il faut déplacer des foules dans les rues. Or, les partisans de cette conception du syndicalisme, généralement positionnés politiquement ou idéologiquement, sont généralement ceux qui souhaitent « une seule tête enseignante » de la maternelle à l'université. Et, après vingt ans de pratique de leur politique de revendications soi-disant communes aux différents corps de l'Education Nationale, il est aujourd'hui très instructif d'observer sur cette période, l'évolution concrète de la situation matérielle et morale du professeur agrégé, en comparaison de celles des autres catégories.

**1) Les instituteurs tout d'abord :** devenus professeurs des écoles, ils ont obtenu que leur traitement soit aligné sur celui du professeur certifié, à savoir une augmentation substantielle de leur revenu, qui concerne un nombre très important de personnels. On ne peut que se réjouir de ce que les dotations de fonctionnement aient été sensiblement améliorées pour le premier degré, au cours de la dernière génération. Mais juste une petite remarque : les revendications du corps des instituteurs ont été, à l'époque, obtenues grâce au SNI (Syndicat National des Instituteurs), un syndicat catégoriel s'il en fut, n'est-ce pas ?

**2) Les professeurs certifiés** ont, de leur côté, bénéficié, sur le plan matériel, de la décentralisation des affectations en BTS, qui ne sont plus du tout réservées, contrairement à ce que pensent certains, aux professeurs agrégés (ce sont maintenant les proviseurs qui décident).

Pour ce qui concerne les affectations dans l'enseignement supérieur, on compte actuellement 5750 professeurs certifiés (PRCE) et 7637 agrégés (PRAG). En lettres, en particulier, il y a 3568 certifiés pour 3469 agrégés (2004)...

Sur le terrain, le corps des professeurs certifiés n'est donc plus cantonné à l'enseignement en collège, mais obtient des enseignements en classe de terminale et post-baccalauréat dans des proportions qui, pour certaines disciplines dépassent celles des agrégés...

La réforme, actuellement à l'étude, des classes préparatoires aux grandes écoles, dont certains voudrait bien transférer les fonctions à l'Université, laisse augurer du pire : à quand des professeurs certifiés (PRCE) pour préparer au concours de l'X ?

**3) Les PLP** (professeurs de lycées techniques) recrutés à Bac + 2, sur des programmes de niveau BTS, ont obtenus une réduction de leur temps de service (18 heures par semaine). Ce temps de service est maintenant aligné sur celui des professeurs certifiés (avec, d'ailleurs, le même traitement). Certains, sont en poste dans l'enseignement supérieur et exercent en IUT à des niveaux allant jusqu'à la licence....

**4) Voyons maintenant quelques aspects de l'évolution, depuis 20 ans, de la condition du professeur agrégé :**

- **près de 2000 professeurs agrégés** (certains titulaires d'une thèse) **sont en poste en collège, la plupart d'entre eux contre leur volonté.** Ce phénomène, lié à l'attribution des postes en fonction d'un barème de points dans lequel le fait d'être titulaire de l'agrégation est souvent considéré comme quantité négligeable, **était impensable jusqu'en 1980**, où un professeur agrégé trouvait tout naturellement sa place en lycée.

Dans le rapport de l'Inspection générale de l'Education nationale sur la formation initiale et continue des maîtres (février 2003, p. 45), on lit d'ailleurs que « si l'affectation autoritaire des agrégés en collège demeure une exception, on constate que leur présence dans ce type d'établissement (soit par suite d'un maintien sur place après accès au corps des agrégés, soit par choix de la proximité géographique) est significative (les chiffres –qui distinguent mal les différentes situations– estiment autour du cinquième des professeurs agrégés exerçant dans le secondaire les agrégés affectés en collège) ».

- **Les agrégés n'ont plus aucune priorité, ni de principe ni de fait, pour une affectation dans l'enseignement supérieur** (à mettre en regard des nombreuses affectations forcées en collège)

- On observe, **chaque année, une cinquantaine de démissions de jeunes collègues agrégés** qui gagnent le secteur privé, les affectations (collèges, ZEP) et les traitements (jamais revalorisés depuis 1989), qui leur sont proposés n'étant pas à la hauteur de leur compétence.

- **Les normaliens (ENS) ne souhaitent même plus, pour l'essentiel d'entre eux, présenter le concours d'agrégation, désormais, de facto, non obligatoire dans le cursus...**

- **La charge de travail des PRAG a été considérablement alourdie** à la suite du décret **Lang de 1993** : de 288 à 384 heures EDT.

- **Aucune prise en compte de l'ancienneté pour emploi antérieur** lié au statut de cadre dans le privé **n'est prévue**, ce, contrairement à ce qui a lieu







- peut-être aussi le fait que la profession de foi du SAGES à l'élection de 2005 a eu une coloration PRAG moins affirmées qu'en 2002.

## 2) Perspectives d'avenir

### a) Développer des actions communes avec des syndicats indépendants aux idées proches des nôtres

Nous collaborons déjà avec le SIAES sur l'académie d'Aix-Marseille, et nous sommes en contact avec d'autres syndicats enseignants dont la problématique de développement est proche de la nôtre : l'idée est à creuser (voir le mot du Président).

### b) Repenser la communication médiatique

Une évidence s'impose : dans le paysage médiatique, généraliste ou dédié à l'éducation, le SAGES rencontre peu de succès à cause de ses prises de positions, qu'il ne renie pas..., mais qui se trouvent être en décalage avec le message pédagogo-standardisé des syndicats d'enseignants majoritaires et de la presse bien-pensante. Black-out délibéré, refus du droit de réponse ou manque d'intérêt lié à un manque de notoriété nationale (*Le Monde de l'Education, Libération, Le Café pédagogique...*) ? Bref, le constat est cruel : on ne nous publie pas souvent et on ne nous entend pas assez<sup>7</sup>.

Nous avons décidé de nous faire connaître aussi sous une autre appellation que le SAGES, par le biais d'écrits individuels, de sorte de pénétrer dans les *media*. Le bureau a déjà réfléchi à la publication d'ouvrages, par exemple : *Le Droit des Enseignants, La Carrière du Professeur, La liberté pédagogique* ...

### c) Systématiser l'activité de consultations rémunérées au profit du SAGES

Plusieurs années de travail sur le terrain juridique engendrent forcément, et c'est heureux, une compétence liée à l'expérience. Nous sommes toujours stupéfaits de constater que des fonctionnaires (collègues ou non) paient le plus souvent des honoraires pharaoniques à des avocats non spécialisés en droit administratif, pour des prestations plus que médiocres.

Le SAGES a la possibilité légale de proposer des prestations juridiques à des tarifs modestes à des personnels en difficulté avec leur administration. Nous sommes actuellement très sollicités, même de

<sup>7</sup> A l'heure où nous achevons la rédaction de ce numéro, le SAGES vient toutefois de se voir accorder une interview par une journaliste de France Inter, au sujet des IUFM. A suivre ...

la part de professeurs certifiés : nous allons donc développer de telles prestations, au profit de la réputation de notre syndicat, au profit de sa trésorerie, et ainsi, au profit de sa politique de communication.

### d) Travailler sur notre fichier d'adresses

Il s'agit évidemment d'un point crucial...

Nous avons commencé à collecter des adresses professionnelles ou personnelles, aussi bien adresses postales qu'adresses de courriel. Eviter les barrages (proviseurs qui ne distribuent pas le courrier, affichages SAGES détruits par la concurrence, anti-spam Internet...) tel est le challenge pour ces trois années à venir, et dont nous avons mesuré les difficultés durant la dernière campagne électorale.

### e) Accroître la participation des adhérents

Le meilleur moyen d'aimer et d'être satisfait d'un syndicat, c'est d'être actif et de contribuer à son développement.

Le Bureau s'est réjoui du volontarisme de nombreux adhérents lors de la campagne des élections à la CAPN, et il adresse à ces adhérents ses chaleureux remerciements.

Il serait intéressant pour le SAGES de disposer d'un adhérent chargé d'engager des démarches relationnelles soutenues sur Paris et la région parisienne. Avis aux amateurs ...

Notre développement est effectivement l'affaire de tous.

## Conclusion

Le SAGES est un syndicat catégoriel, qui reprend à son compte ce qui lui est souvent opposé comme un reproche.

Notre syndicat,

- **maintient** :
  - que la défense de l'agrégation et des agrégés est assurée plus efficacement par ses membres s'organisant pour cela que par des syndicats généralistes, dont beaucoup sont empêtrés dans des considérations plus politiques que syndicales ;
  - que les syndicats d'enseignants ont pour la plupart oublié les professeurs agrégés et leur défense, et cela dans l'optique d'obtenir un corps unique de professeurs recrutés par concours ;
    - **persiste** à exiger que les droits des professeurs soient l'objet d'une application effective ;
    - **continue** :
      - à prôner et à défendre l'élitisme républicain, le mérite, et les concours nationaux anonymes comme seuls garants de l'égalité des chances ;



















ment intérieur avec la nécessité de participation active des adhérents, la démocratie syndicale avec la nature contractuelle et réglementaire du Pacte de droit privé réunissant les adhérents du SAGES.

## V – Soutien au professeur Lafforgue

Le SAGES s’est prononcé contre l’éviction de Laurent Lafforgue du Haut Conseil de l’Education.

Notre syndicat est tout à fait conscient de ce que la lettre envoyée par Monsieur Laurent Lafforgue à Monsieur le Président du Haut Conseil de l’Education (HCE) manquait des formes requises de la part d’un membre désigné d’une haute instance décisionnelle. C’est toutefois sur le fond de ce qu’exprime cette lettre que porte notre soutien. Nous déplorons le départ de Monsieur Lafforgue du HCE dans la mesure où il nous aurait semblé préférable qu’il y restât, au nom de la pluralité des points de vue, nécessaire selon nous au sein d’une telle instance.

Le SAGES a donc apposé sa signature au bas de la lettre suivante, écrite par le GRIP<sup>19</sup> et l’association *Reconstruire l’Ecole*. La pétition parallèlement mise en circulation par *Reconstruire l’Ecole* a été signée par Denis Roynard en tant que Président du SAGES, et par les membres du Bureau et plusieurs adhérents du SAGES, en leur nom propre.

Le lundi 21 novembre 2005, M. Laurent Lafforgue, mathématicien français, professeur permanent à l’Institut des Hautes Études Scientifiques (IHÉS), Médaille Fields 2002, membre de l’Académie des Sciences, a donné sa démission du Haut Conseil de l’Education (HCE), après que cette démission lui eut été demandée.

Dans ses missions, le HCE remplace le Conseil National des Programmes et le Haut Conseil de l’Evaluation de l’Ecole. Il est notamment chargé de définir

<sup>19</sup> Groupe de Réflexion Interdisciplinaire sur les Programmes : <http://grip.ujf-grenoble.fr/>

Dans la perspective du grand débat sur l’Ecole envisagé par le Gouvernement, des enseignants de toutes disciplines et de tous niveaux ont été amenés en juin 2003 à constituer un *Groupe de Réflexion Interdisciplinaire sur les Programmes*. Le 5 juillet 2005, le GRIP s’est constitué en association loi 1901.

Depuis sa création en juin 2003, le travail du groupe a consisté à analyser les évolutions de l’enseignement dans notre pays, dans un cadre situé à dessein hors des corporatismes et des idéologies politiques. L’objectif du GRIP est d’aboutir à des propositions concrètes pour remédier aux graves difficultés actuelles, dans le souci de reconstruire un système éducatif de qualité, mettant en avant le savoir, le travail et le mérite.

Bureau du GRIP : *Président* : Jean-Pierre Demailly ; *Vice-président* : Michel Delord ; *Secrétaire* : Isabelle Voltaire *Secrétaire-adjoint* : Guy Morel ; *Trésorier* : Gilbert Sibieude ; *Trésorier-adjoint* : Gilbert Castellanet

le contenu du socle commun de connaissances et de compétences que tous les élèves devront maîtriser à seize ans, ainsi que d’élaborer le cahier des charges de la formation dispensée dans les IUFM (Instituts Universitaires de Formation des Maîtres). C’est donc une instance capitale pour l’avenir de l’école en France.

Installé le 8 novembre, le HCE n’aura attendu qu’une quinzaine de jours et n’aura siégé qu’une seule fois avant de subir sa première secousse : la « démission » demandée de Laurent Lafforgue lundi 21 novembre. Or les positions de M. Laurent Lafforgue sur l’instruction sont connues publiquement, chacun sait qu’il est un ardent défenseur du savoir et de l’école républicaine, et qu’il n’appartient pas aux puissants lobbies du mouvement pédagogique installés sans partage au sein du ministère de l’éducation nationale (MEN) depuis plus de trente ans.

Dans un courrier de caractère privé adressé à M. Bruno Racine, président, et à chacun des membres du HCE, M. Laurent Lafforgue met en doute la nécessité de faire appel aux prétendus « experts de l’Education Nationale » dont il récuse la capacité à remettre en cause la politique qu’ils ont tous, les uns après les autres, promue depuis la fin des années 60 : il s’étonne - à juste titre - qu’on envisage de confier une fois de plus la mission de reconstruire l’école publique à ceux-là mêmes qui n’ont cessé d’en saper les fondements par des politiques inconsistantes et des mesures pédagogiques délirantes.

Il conclut son courrier par une forte interrogation engageant la nature même du travail du HCE : celui-ci souhaite-t-il « confier l’élaboration des avis qui [lui] sont demandés aux mêmes experts et responsables dont les politiques ont conduit au désastre actuel » ou aura-t-il la salutaire volonté de « rompre radicalement avec tous les hiérarques de l’Éducation Nationale » et « travailler [...] à rédiger des avis sur lesquels les responsables politiques pourraient s’appuyer pour sauver notre système éducatif de la destruction complète et définitive » ?

Contrairement à tous les usages, cette lettre privée a été divulguée à l’extérieur du HCE et transmise aux services du MEN. Le but de la manœuvre était clair : déstabiliser M. Laurent Lafforgue et le pousser à la démission, au seul motif qu’il risquait de dénoncer la poursuite des politiques qui conduisent l’école publique à la ruine. Si sa démission était confirmée, une ombre pèserait sur l’autorité du Haut Conseil comme sur l’indépendance de ses travaux. Le HCE peut-il se priver des avis et des conseils d’une personnalité aussi éminente et aussi compétente sans entamer durablement sa crédibilité ?

C’est pourquoi nous demandons instamment à Monsieur le Président de la République, qui a nommé Monsieur Laurent Lafforgue au Haut Conseil pour l’Education, de refuser sa démission.

A la suite de ces actions, voici le courrier reçu par la Direction de l’association « *Reconstruire l’Ecole* », émanant de M. Alain Seban, conseiller du Président Chirac.

Vous avez souhaité faire part au Président de la République d’une pétition de soutien à la suite de la









